



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMPTE-RENDU
de la CSS NEXTER MUNITIONS
Jeudi 15 avril 2021 en distanciel**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Mme SAMOYAUULT	Présidente	Présente
SIRACED PC	M. CASTAGNOS		Présent
SDIS	M. CALVET		Présent
DREAL	M. BERGEROU		Présent
DIRECCTE			Absent
DDT	M. FILY		Présent
ARS			Absent
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de BOURS	Le maire	Titulaire	Absent
Mairie de BORDERES SUR ECHEZ	Le maire	Titulaire	Absent
Mairie d'AUREILHAN	Le maire Madame BELLARDI	Titulaire	Absent Présente
Mairie de TARBES	Le maire Mme ARTIGUES représentant Mme MARIN	Titulaire	Absent Présente
Canton de d'AUREILHAN	M. Jean GLAVANY Geneviève ISSON	Titulaire Suppléant	Absent Présente
Canton de TARBES 1	Virginie SIANI WEMBOU Frédéric LAVAL	Titulaire Suppléant	Absente Absent
Collège Riverains			
FNE 65	Cécile ARGENTIN Daniel NEGRIER	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
Riverain	M. Georges PUJOS Francis PENALVER	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège Exploitant			
NEXTER MUNITIONS	Le directeur Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présente Absent
NEXTER MUNITIONS	Le responsable sécurité Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présente Absent
Collège Salariés			
NEXTER MUNITIONS	Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Suppléant	Présent Absent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2020 ;
2. Élection des membres du bureau
3. Bilan 2020 des activités de la société Nexter Munitions ;
4. Bilan 2020 des actions de l'inspection des ICPE ;
5. Point post PPRT ;
6. Questions diverses

Ouverture de la séance à 10h20 sous la présidence de Mme Berrogain,

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 1^{er} décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Élection des membres du bureau

Collège administration : Préfecture des Hautes-Pyrénées

Collège collectivité territoriale : Le représentant de la mairie de Tarbes

Collège riverain : absence de volontaire pour le collège Riverains. (FNE n'a pas souhaité l'être et les autres riverains n'ont pas répondu au mail post-réunion).

Collège exploitant : Le directeur de la société Nexter Munitions

Collège salarié : Le représentant des salariés de la société Nexter Munitions

3. Bilan 2020 des activités de la société Nexter Munitions

La responsable HSE de Nexter Munitions présente le bilan des activités de la société pour de l'année 2020.

En 2020, les dépenses engagées au titre du Plan annuel de Prévention ont été de 673 000 (six cent soixante-treize mille) euros ; les dépenses prévisionnelles pour 2021 s'élèvent à 1 600 000 (un million six cent mille) euros.

La revue de direction SGS a été effectuée le 18 janvier 2021. Les faits marquants de l'année 2020 sont les suivants :

- Fin des travaux de dépollution suite aux analyses environnementales ;
- Perturbation de l'organisation du travail et du programme des actions due à la crise sanitaire ;
- Absence d'accident notable

Les formations prévues ont été réalisées.

Un exercice en lien avec les opérations de dépollution conduites par GIAT Industrie a été mené le 5 septembre 2020. L'exercice d'évacuation et d'activation de la cellule de crise a été réalisé le 8 décembre 2020. Le retour d'expérience a été présenté au personnel lors des réunions trimestrielles de sécurité.

En plus des inspections de la DREAL, la société a réalisé un audit de son SGS et onze inspections dans les quartiers de l'usine.

Le recensement SEVESO a été mis à jour en octobre 2020.

La Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) a été modifiée en septembre 2020.

Enfin, les projections 2021 prévoient :

- la poursuite des actions liées à la sécurité du groupe ;
- la poursuite de la dynamique sur la gestion des situations d'urgence ;
- la réponse aux nouvelles problématiques posées par Lubrizol.

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

1. Bilan 2020 des actions de l'inspection des ICPE

M. Bergerou mentionne une visite d'inspection le 4 février 2020 liée au chantier de dépollution effectué par la société GIAT Industries sur le site Nexter Munitions. Cette inspection avait pour objet de faire un point sur l'avancement du chantier de dépollution et sur le suivi piézométrique, et de répondre aux questions du maître d'ouvrage sur la possibilité de réutiliser les bétons inertes pour le remblaiement des excavations ainsi que sur la gestion de déchets amiantés découverts sur une zone à dépolluer. Suite à cette visite, le plan de gestion et les prescriptions encadrant les travaux de dépollution ont été mis à jour.

Dans le cadre de ce chantier, une destruction d'anciens explosifs a été réalisée le 5 septembre 2020. Ces explosifs étaient conservés sous eau sur le site, et trop instables pour être transportés.. Cette opération a été menée avec succès et conformément à l'étude de sécurité.

Une visite d'inspection a été menée le 27 février 2020 dans le cadre de l'action nationale concernant la prise en compte du retour d'expérience de l'accident Lubrizol. Elle a porté sur le POI, la recherche de potentiels agresseurs externes, la gestion d'évènements hors périodes dites de confort, la disponibilité de l'état des stocks et son caractère opérationnel pour une gestion de crise, et les conséquences d'un incendie sur les dépôts de produits chimiques, Cette visite a donné lieu à des observations d'amélioration dont la mise en œuvre se poursuit en 2021.

Le 9 avril 2020, dans le contexte de confinement sanitaire, un contrôle téléphonique a été effectué. Il a permis de s'assurer que le fonctionnement des installations en situation dégradée restait conforme à l'étude de danger, que le gardiennage était toujours assuré, que les procédures d'urgence (astreintes, POI) demeuraient opérationnelles, et les mesures de maîtrise des risques étaient suivies et maintenues. Ce contrôle n'a donné lieu à aucune observation ou non-conformité.

Au niveau des instructions, l'exploitant a remis la notice de réexamen quinquennal de son étude de dangers le 12 mars 2020. La DREAL a instruit ce document et a conclu, dans un rapport du 15 avril 2020, que les évolutions n'étaient pas de nature à remettre en cause les conclusions de l'étude de danger de 2015.

Mme la Secrétaire Générale demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

2. Point post PPRT ;

M. Bergerou rappelle que sur les vingt logements identifiés dans la démarche du renforcement des bâtis, une SCI avec trois logements avait décliné l'accompagnement financier et administratif proposé. Un propriétaire avait également renoncé à faire les travaux et de ce fait à profiter de l'accompagnement. Suite à la dernière CSS, une discussion a été engagée entre l'opérateur logement et le propriétaire afin de définir les causes de son refus ; ce dernier a finalement accepté d'être rattaché à la démarche et d'effectuer les travaux. Une fois les travaux effectués, les travaux post- PPRT seront considérés comme terminés, et le comité de pilotage des

financeurs, initialement prévu début 2021 pour solder le compte de consignation du PPRT, pourra être organisé.

Mme la Secrétaire Générale demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

3. Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'est posée.

Mme la Secrétaire Générale remercie l'exploitant pour sa présentation et salue les actions effectuées.

Levée de séance à 10h50

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Sibylle SAMOYVAULT

